



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de PICCIOLA (Liliane), PASQUIER (Pierre), « Établissement du texte et éditions », *Théâtre*, Tome III, CORNEILLE (Pierre), p. 665-674

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-14286-7.p.0665](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-14286-7.p.0665)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2023. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## ÉTABLISSEMENT DU TEXTE ET ÉDITIONS

Selon le principe général pour ce théâtre de Corneille, Nous avons suivi le texte de l'édition *princeps*, in-4° (Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1280313h>), qui se présente de la manière suivante :

[I] LE / MENTEUR / COMEDIE / *Imprimé à Rouen et se vend / A PARIS, / Chez < ANTOINE DE SOMMAVILLE, / en la Galerie des Merciers, / à l'Escu de France, / ET / AUGUSTIN COURBÉ, en la mesme / Galerie, à La Palme > Au Palais / M. DC. XLIV. / [filet] AVEC PRIVILEGE DU ROY.*

[II-VI] EPISTRE

[VII] ACTEURS

p. 1-130 : texte du *Menteur*.

*Privilege du roy* sur deux pages non numérotées.

Ce privilège est accordé à Corneille pour *La Mort de Pompée* et *Le Menteur*, à la date du 22 janvier 1644 ; il est d'une durée de dix ans.

L'achevé d'imprimer pour la première fois, à Rouen, par Laurent Maurry, est en date du « dernier d'Octobre 1644 ».

## PRINCIPES DE LA PRÉSENTE ÉDITION

### INTERVENTIONS CONCERNANT L'ORTHOGRAPHE

L'orthographe a été modernisée selon les principes généraux indiqués dans l'introduction générale en matière d'accentuation, de marques du pluriel, d'agglutination, de désagglutination, de marques de la nasalisation, de terminaisons, et concernant l'usage des majuscules à l'initiale.

Nous avons maintenu la forme « encor » pour des raisons de métrique aux vers 16, 466, 715, 739, 761, 906, 950, 974, 1076, 1198, 1230, 1268, 1314, 1585, 1682, 1684, 1800 ; nous avons également conservé la forme « avecque » pour des raisons de métrique aux vers 218, 229, 233, 240, 466, 492, 504, 675, 837, 859, 1729, et la forme « jusques » aux vers 519, 757, 795, 1624, de même que la forme prépositionnelle « dedans » aux vers 5, 160, 265, 562, 830, 1125, 1337, 1425, 1543, 1718, 1785, la forme prépositionnelle « dessous » aux vers 393 et 1507 ; au vers 1063 il fallait également maintenir la préposition « vers » au lieu de « envers ».

Nous avons conservé la forme ancienne du verbe connaître, « connois » au v. 503 à cause de la rime avec toi, de même que la forme subjunctive « die » au vers 1709 devait être maintenue pour préserver la rime avec « vie ».

Au v. 745 nous avons maintenu la forme que « j'aye » afin que, par la valeur consonantique du y, le mot puisse se prononcer en deux syllabes, ce qui est nécessaire pour le respect du mètre.

En écrivant l'adverbe « mêmes » aux v. 1471 et 1736, nous avons reproduit la licence poétique que Corneille s'accorde pour ce vers.

Nous avons maintenu « Ne hésiter » au v. 940 pour respecter la métrique.

Nous avons remplacé « et bien » par « eh bien » aux v. 747, 862, 1069, 1151, 1360 ainsi que « et » par « eh » aux v. 985 et 1281 ; par ailleurs nous avons remplacé l'interjection « Ay » par « aïe » au v. 109 afin de garantir la prononciation adéquate.

#### INTERVENTIONS CONCERNANT GRAPHIE ET PRÉSENTATION

Le texte de la pièce est donné en italiques : nous leur avons substitué des caractères romains.

Nous avons conservé quelques majuscules à l'initiale lorsqu'elles nous ont paru porteuses d'une signification un peu solennelle, c'est-à-dire :

- quand le mot correspond en fait à un titre d'ouvrage comme, aux vers 9 et 330, Code (qui réfère au Codex de Justinien), Nouveau, et Vieux (qui distinguent très officiellement les deux Digeste)
- dans les mots qui désignent une fonction ou une institution politique : Rois au v. 468, Cour aux v. 400, 1253.
- dans les mots qui réfèrent à un être / un lieu divin ou mythologique, comme « Dieux » au v. 568, « Ciel » aux v. 217, 494, 735, 830, 937, 1059, 1149, 1171, 1216, 1504, 1502, et « Cieux » au v. 1236.

## INTERVENTIONS CONCERNANT LA PONCTUATION

Nous avons respecté le plus possible la ponctuation d'origine, qui semble s'expliquer parfois par la diction ; cette dernière bénéficie des pauses de fin de vers et de milieu de vers et les virgules sont donc plus rares qu'aujourd'hui mais nous l'avons souvent modifiée en vertu des principes énoncés dans l'introduction générale.

## CORRECTIONS DE FAUTES MANIFESTES

*Erreur sur un mot*

Au vers 1760, et conformément à toutes les autres éditions de la comédie, nous avons remplacé « Vous » par « Nous ».

*Orthographe*

Nous avons accentué le relatif locatif « où » aux v. 1527 et 1528.

*Ponctuation*

Le double point a été remplacé par un point en fin de réplique, au v. 1684.

Au v. 541, nous avons remplacé par une simple virgule le point-virgule que nous avons trouvé car un sujet ne peut être ainsi séparé du verbe ; au v. 911, juste avant un « et » de liaison, le point-virgule a été également remplacé par une virgule.

## PRÉSENTATION DES AUTRES ÉDITIONS

## UNE ÉDITION SÉPARÉE

*Le Menteur*, comédie, Paris, Antoine de Sommaville, 1648. Un volume in-12 de [XII]- pages.

## ÉDITIONS DANS DES RECUEILS

*De l'édition collective de 1648  
à l'édition collective de 1660*

- 1648. Dans *Œuvres de Corneille*. [Première et] Seconde Partie. [In-12]. Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Augustin Courbé (avec Antoine de Sommaville et Toussaint Quinet). Privilège du Roi daté du 25 février 1647. Achevé d'imprimer du 31 septembre 1648 (*sic*).  
Les pièces de la Première Partie sont les mêmes que celles de l'édition de 1644. Le second volume en est la suite et contient sept pièces : *Le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, *Pompée*, *Le menteur* et *La Suite du menteur*.  
N'y figurent pas *Théodore*, *Rodogune* et *Héraclius*, imprimées récemment.
- 1652. Dans *Œuvres de Corneille*. [Première,] Seconde et [Troisième] Partie. [In-12].  
Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Augustin Courbé ou Antoine de Sommaville, ou Toussaint Quinet. Même privilège du Roi, même achevé d'imprimer.  
Les pièces de la Seconde Partie sont les mêmes que celles des éditions de 1648, données dans le même ordre. Dans cette seconde partie, plus aisément consultable à la BNF que celle de 1648, *Le menteur* occupe les pages 433-534.  
La troisième partie contient *Théodore*, *Rodogune* et *Héraclius*.
- 1654. Dans *Œuvres de Corneille*. [Première,] Seconde et [Troisième] Partie. [In-12].  
Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Augustin Courbé. Même privilège du Roi, même achevé d'imprimer.  
Les pièces de la Seconde Partie sont les mêmes que celles de l'édition de 1648. Quelques infimes différences d'avec l'édition de 1652.  
La troisième partie contient *Théodore*, *Rodogune*, *Héraclius*, *Andromède*, *Don Sanche d'Aragon*, *Nicomède* et *Pertharite*.
- 1655. Dans *Œuvres de Corneille*. [Première,] Seconde et [Troisième] Partie. [In-12].

Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Louis Chamhoudry<sup>1</sup>. In-12. Privilège du Roi.

Le contenu de la seconde partie est pratiquement identique à celui de l'édition de 1652.

1656. Dans *Œuvres de Corneille*. [Première,] Seconde et [Troisième] Partie. [In-12].

Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Augustin Courbé. Privilège du Roi du 25 février 1655. Achevé d'imprimer du 28 novembre 1656.

Les pièces de la Seconde Partie sont les mêmes que celles des éditions de 1644 et 1648.

1657. Dans *Œuvres de Corneille*. [Première,] Seconde, [Troisième et Quatrième Partie]. [In-12].

Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Guillaume de Luyne. Privilège du Roi.

Même contenu dans chaque partie qu'en 1656.

### *De l'édition de 1660 à l'édition de 1682*

- 1660. Dans *Le Théâtre de P. Corneille, revu et corrigé par l'auteur*. Partie [I], II [et III]. [In-8°].

Le format a changé par rapport à l'édition des *Œuvres* puisque l'on a affaire à une édition in-8°. Les dédicaces ont disparu.

Le tome II a été imprimé à Rouen par Laurens Maurry et vendu à Paris chez Augustin Courbé et Guillaume de Luyne. Privilège du Roi daté de janvier 1653 ; achevé d'imprimer du 31 octobre 1660.

Le second volume contient le *Discours de la tragédie*, les Examens de chacune des huit pièces contenues dans le volume, puis le texte des pièces : *Le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, *Pompée*, *Théodore*, *Le Menteur* (p. 513-613), *La Suite du Menteur*. Corneille a choisi d'assembler ses tragédies et réservant les comédies pour la fin du volume.

Chacune des pièces de ce volume bénéficie d'une gravure. Nous avons décrit le frontispice de Chauveau pour *Le Menteur* à la page 657.

- 1663. *Le Théâtre de P. Corneille, revu et corrigé par l'auteur*. Partie [I et] II, *in-folio*.

<sup>1</sup> Ainsi qu'Antoine de Sommerville, Edme Pépingué, Jean-Baptiste Loyson.

Imprimé à Rouen par Laurens Maurry et vendu à Paris chez Augustin Courbé et Guillaume de Luyne (qui a transféré ses droits à Thomas Jolly et Louis Billaine). Pour cette Partie II : le privilège est de janvier 1653 et l'achevé d'imprimé date du 15 septembre 1663. Il s'agit d'un grand *in folio*, qui marque la consécration d'une œuvre. Le deuxième volume contient le *Discours de la tragédie*, les Examens des douze pièces du volume, *Pompée*, *Le menteur* (p. 54 à 106), *La suite du menteur*, *Rodogune*, *Théodore*, *Héraclius*, *Andromède*, *Don Sanche d'Aragon*, *Nicomède*, *Pertharite*, *Œdipe*, *La Toison d'Or* puis leurs textes, donnés, comme les titres, dans l'ordre des représentations, et enfin le *Discours des trois unités*.

- 1664. *Le Théâtre de P. Corneille, revu et corrigé par l'auteur*. [I] II, [III]. In-8, comme en 1660  
Imprimé à Rouen, et vendu à Paris chez Guillaume de Luyne, Thomas Jolly, Louis Billaine. Privilège du Roi, de janvier 1653. Les huit pièces contenues dans chacun des trois volumes sont les mêmes que dans l'édition de 1660.
- 1668. *Le Théâtre de P. Corneille. Revu et corrigé par l'auteur*. Partie [I] II, [III et IV]. [In-12].  
Imprimé à Rouen, et vendu à Paris chez Guillaume de Luyne (avec Thomas Jolly, et Louis Billaine). Privilège du Roi de janvier 1653. Les huit pièces contenues dans chacun des trois premiers volumes sont les mêmes que dans l'édition de 1664. Dans le quatrième volume, cinq pièces, *Agésilas* et *Attila* s'ajoutent aux tragédies publiées dans le volume publié en 1666.
- 1682. *Le Théâtre de P. Corneille. Revu et corrigé par l'auteur*. Partie [I] II, [III et IV]. [In-12].  
Imprimé à Rouen, et vendu à Paris chez Guillaume de Luyne (ainsi que, par accord, Étienne Loyson et Pierre Trabouillet). Privilège du Roi du 17 avril 1679.  
Huit pièces par volume. Les pièces contenues dans les trois premiers volumes sont les mêmes que dans les trois premiers de l'édition de 1664. Le quatrième voit s'ajouter *Tite et Bérénice*, *Pulchérie* et *Suréna* aux cinq pièces publiées dans le volume de 1668. *Le menteur* occupe les pages 347 à 432 du tome II ; les deux volets du diptyque comique du mensonge sont placés entre *Pompée* et *Théodore*.

## L'ÉVOLUTION DU TEXTE

*Le Menteur* est une pièce à laquelle tenait Corneille car il l'a retouchée avec un soin particulier.

## MODIFICATIONS INTERVENUES AVANT 1660

Dans la deuxième édition de 1644, Corneille ne procède qu'à une retouche importante : la suppression des v. 1413-1416, qui semblaient révéler à Clarice l'existence de la lettre de Dorante remise par Sabine ; or le vers 1400 prononcé par cette servante au début de la scène suppose que Clarice sait déjà que Dorante a écrit à son amie ; l'auteur rend ainsi le dialogue plus plausible (voir notre annotation pour le vers 1393). Par ailleurs, il corrige promptement une faute commise par l'imprimeur au v. 1760, en remplaçant « Vous » par « Nous ».

Dès 1648, au vers 563, Corneille ne désigne plus par « Palais royal » mais par « Palais Cardinal » le palais que Richelieu avait fait construire et légué à la couronne ; avait-il en 1644, peu de temps après la mort du ministre, évité de célébrer ce dernier puis relâché de son animosité au fils des années ?

L'essentiel des modifications s'est opéré en 1660.

## MODIFICATIONS DE 1660 TOUCHANT AU STYLE

*La chasse aux archaïsmes*

Corneille a renoncé aux formes peu usitées de certaines prépositions.

« Avecques », selon Vaugelas, « ne vaut rien » ; en revanche, pour le grammairien, « avecque » est tout aussi bon qu'« avec » et l'on peut jouer sur les deux formes de la préposition pour allonger ou raccourcir un vers. Il recommande même « avecque » avant un mot commençant par une consonne, notamment un f. Corneille se montre en ce domaine plus royaliste que le roi, car en 1660, seul deux « avecque » subsistent, sur les onze qu'il avait employés dans la première version de son texte, aux v. 504 et 837.

La forme « mêmes », utilisée par licence poétique, est évitée par une réécriture du vers 1466 – qui devient « Cette rare beauté qu'ici même



l'on prise ? » de 1660 à 1664 et « Cette rare beauté qu'en ces lieux même on prise ? » de 1668-1682) –, et du vers 1736 – que remplace une réplique beaucoup plus naturelle : « Je ne sais plus moi-même, à mon tour, où j'en suis ».

Corneille réécrit les vers 42-43, « Qui bornent au babil leurs faveurs plus secrètes / Sans qu'il vous soit permis de jouer que des yeux, » en faisant disparaître le superlatif de supériorité relative dépourvu de l'article « les », dont la forme, proche de celle du comparatif, s'utilisait de moins en moins (nouveau texte « : Où peuvent tous venants débiter leurs fleurettes, / Mais qui ne font l'amour que de babil et d'yeux »,).

« Dedans le pré aux Clercs », au v. 562, fait place à « dans tout le pré aux Clercs » ; néanmoins d'autres « dedans » à valeur prépositionnelle subsistent dans le texte.

On note une hésitation sur l'utilisation du « que » et du « de » à valeur explicative. « Le bonheur que de n'en point sortir » au vers 20, devient « le bonheur de n'en jamais sortir » : cependant on lit désormais « l'utile secret que mentir » au lieu de « l'utile secret de mentir » de 1644.

Par ailleurs, et comme il le fait alors pour toutes ses œuvres, Corneille évite, pour plus de naturel, de placer le pronom complément d'objet, direct ou indirect, avant les verbes modalisateurs comme « faire », « pouvoir », « devoir », « savoir », « falloir », aux vers v. 394, 418, 460, 55, 866, 921 ; il les place désormais entre le verbe modalisateur et verbe modalisé.

### *La chasse aux facilités*

Corneille renonce à « depuis que » (dès l'instant que) au v. 213, à « rapportante à », au v. 446, « première amour » au v. 1643, à « depuis » au v. 1721.

Au v. 573, il évite par une nouvelle tournure que la rime ne s'effectue au prix d'un accord de voisinage.

Il réécrit les vers 745-746 en faisant disparaître « que j'aye », que vous avons commenté ; au v. 940, il remplace « Ne hésiter » par « Ne se brouiller ».

## RÉÉCRITURES DE 1660 LIÉES AU CONTEXTE ET À LA POÉTIQUE

Il remplace par deux vers un commentaire sur les tournures à la mode six vers qui, en 1644, mais encore en 1648 et dans les autres éditions collectives jusqu'en 1657, faisaient référence au goût persistant de la province pour *Le Cid* et les sentiments forts et sincères. Poitiers, vu la notoriété de sa faculté de droit, c'était un peu Rouen (Palais de justice)... Par-là était attaqué un certain snobisme de Dorante, le désir d'être absolument à la mode lui faisant mépriser la province... Au moment de l'écriture du *Menteur*, la querelle du *Cid* était encore proche et Corneille éprouvait encore du ressentiment, malgré les grands succès de ses tragédies. Cependant en 1660, le contentieux était devenu lointain.

En 1644, Corneille fait lire par Dorante le billet d'Alcippe le provoquant en duel : il s'intègre alors aux vers du dialogue (vers 721-723). Le jeu du comédien pouvait rendre cette lecture très vivante mais, en soi, elle était assurément superflue. En 1660, le contenu du billet est devenu secret : on l'imagine aisément au commentaire placé par Corneille dans la bouche de son héros mais ainsi la préparation du duel est plus discrète et Lycas ne peut guère colporter la nouvelle dans un Paris où le duel est interdit.

On peut trouver curieux que Corneille ait modifié, dans la bouche de Géronte, l'évocation du Palais royal et le lui ait fait désigner comme le « Palais-Cardinal » alors que, Richelieu étant mort depuis longtemps, et son Palais ayant été légué au roi, il n'était pas besoin de modifier son texte. On peut penser qu'en 1644, Corneille s'était hâté de désigner le Palais comme appartenant au Roi par animosité à l'égard du Cardinal. Les années ayant passé, et les rancœurs se trouvant apaisées, rappeler que ce Palais avait appartenu à Richelieu pouvait constituer un hommage au dévouement du ministre à la couronne.

Surtout, l'on note la réécriture d'une scène entière, la première de l'acte V : Corneille remplace par Philiste déjà présent dans trois scènes le personnage d'Argante qui n'a aucun rôle dans l'action et constitue un personnage utilitaire, tombant à pic pour révéler à Géronte le défaut majeur de son fils. À l'instar du texte d'Alarcón, *mutatis mutandis*, la nouvelle version fait de Philiste, camarade de Dorante, un ancien étudiant de Poitiers, rentré à Paris plus tôt que le fils de Géronte. Cette modification présente un avantage : Philiste met en relation les mensonges de Poitiers avec ceux qu'il a entendus récemment, ce qui scandalise Géronte

et lui fait peut-être mesurer que les mensonges de son fils ne sont pas occasionnels et que celui-ci ment gratuitement.

Dans le récit de la collation imaginaire donnée « sur l'eau », c'est sans doute par décence que Corneille renonce à la référence mythologique pour exprimer le désir de Dorante retarder l'arrivée du soleil aux vers 296-298 : Rotrou, avec *Les deux Sosies*, avait renouvelé l'intérêt pour ce mythe en 1638, mais l'allusion à la nuit passée par Alcmène avec Jupiter risquait de faire imaginer une suite fort sensuelle au souper.

On peut aussi regretter qu'il ait renoncé à certaines expressions savoureuses comme « le caquet du monde », « D'une toute autre fraîche » au v. 882 et « que chante le poulet » au vers 1359 : il devait désormais les trouver trop peu châtiées.

#### PONCTUATION DE 1660

Les points d'exclamation et d'interrogation sont plus nombreux : en 44, le premier mot est entraîné dans l'exclamation ou l'interrogation finale par une simple virgule placée après lui. En 1660, un point d'exclamation ou d'interrogation est placé immédiatement après l'interjection.